



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22153807

Déposé / Reçu le

20 DEC. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0727 523 259**

Nom

(en entier) : **MYSESAME**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue Jules Bordet 160 Boîte 16, 1140 Evere**

Objet de l'acte : Transfert de siège social et cession des parts

Procès-Verbal d'assemblée général extraordinaire

L'an 2022, le 14 décembre à 15h00, l'Assemblée général de la société MYSESAME s'est réunie sur convocation du représentant légal à Avenue Louise 209A bt7, 1050 Ixelles.

Sont Présent:

Mr. Anton, Alexander administrateur

L'Assemblée est présidée par Mr. Anton, Alexander administrateur

Le Président précise que tous les documents nécessaires à l'information des associés leur ont été communiqués dans les conditions prévues par les textes réglementaires et les statuts; l'assemblée lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation. Le Président rappelle aux associés qu'ils se sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

A l'unanimité, lors de l'assemblée générale du 14/12/2022 les points suivants ont été approuvés :

1-Changement d'adresse

Transférer l'adresse du siège social de l'Avenue Jules Bordet 160 Bt16, 1140 Evere vers Avenue Louise 209A bt7, 1050 Ixelles.

2-cession des parts (voir convention de cession des parts)

Mr Simon Welge cède 67 parts à Mr Constant Thiollier

Mr Simon Welge cède 66 parts à Mr Daniel Hofmann

Mr Simon Welge cède 67 parts à Mr Alexander Anton

Mr Louis de Cockborne ccède 66 parts à Mr Constant Thiollier

Mr Louis de Cockborne ccède 67 parts à Mr à Mr Daniel Hofmann

Mr Louis de Cockborne ccède 67 parts à Mr à Mr Alexander Anton

Nouvelle répartition des parts sociales:

Alexander Anton : 334 parts

Daniel Hofmann : 333 parts

Constant Thiollier : 333 parts

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15h15. Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et tous les associés présents. En deux exemplaires.

Mr. Anton, Alexander Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/12/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).